

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 avril à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Daniel FRÉRY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Christian RAYOT, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires et Bernadette BAUMGARNER membre suppléant.**

**Étaient excusés** : Mesdames et Messieurs, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Jean LOCATELLI, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Fabrice PETITJEAN, Virginie REY, et Françoise THOMAS.

**Avait donné pouvoir** : Daniel BOUR à Robert NATALE, Anissa BRIKH à Catherine CREPIN, Gérard FESSELET à Bernadette BAUMGARTNER, Jean LOCATELLI à Christian RAYOT, Sophie MARKOVIC à Christian GAILLARD, Emmanuelle PALMA-GERARD à Sandrine JANIAUD LARCHER et Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 24 mars 2025	Le 31 mars 2025	En exercice	50
		Présents	35
		Votants	41

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Gilles PERRIN est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

### **2025-03-18B – Budget annexe UDD – Compte de gestion 2024**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

Le receveur a produit le compte de gestion du budget annexe UDD pour l'exercice 2024, joint en annexe, qui est conforme en tous points au compte administratif.

En conséquence,

*Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21 et L.2343-1 et 2 ;*

*Vu la délibération 2024-03-18-C du 11 avril 2024 adoptant le Budget primitif 2024 du budget annexe UDD ;*

*Vu le compte administratif du budget annexe UDD pour l'exercice 2024 ;*

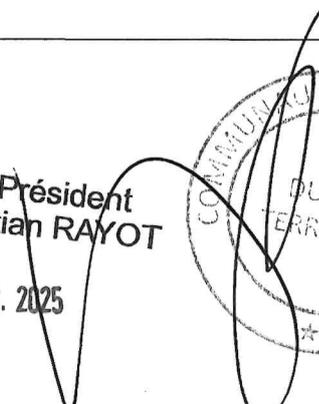
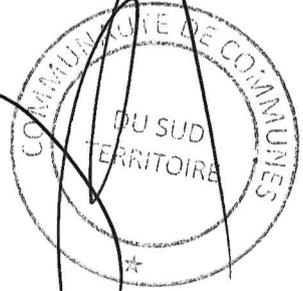
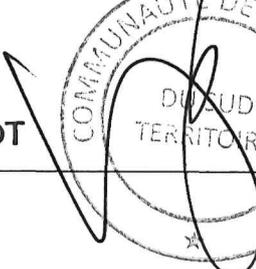
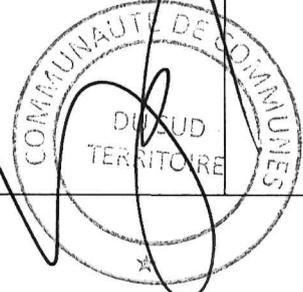
*Vu le compte de gestion du receveur du budget annexe UDD pour l'exercice 2024 ;*

*Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2024*

**Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'adopter le compte de gestion du receveur relatif au budget annexe UDD pour l'exercice 2024 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

*Annexe : Compte de gestion*

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p><b>Le Président,</b></p> <p><b>Le Président Christian RAYOT</b></p> <p><b>MERCREDI 23 AVR. 2025</b></p>  
<p><b>Et publication ou notification le</b></p>	<p><b>MERCREDI 23 AVR. 2025</b></p>
<p><b>Le Président,</b></p> <p><b>Le Président Christian RAYOT</b></p>  	



## Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 813 980,00	2 000,00	1 815 980,00
Titres de recette émis (b)		145,66	145,66
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		145,66	145,66
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 813 980,00	2 000,00	1 815 980,00
Mandats émis (f)	115 033,89	583,82	115 617,71
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	115 033,89	583,82	115 617,71
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	115 033,89	438,16	115 472,05